

République Française

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
BOUCLE NORD DE SEINE

Séance du Conseil de Territoire  
du 11 avril 2016

---

Délibération n°2016/S04/004

**Objet : Création budget annexe assainissement**

---

Le 11 avril 2016, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Gennevilliers, sous la présidence de Mme Nicole Goueta, sa Présidente ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80

Nombre de membres présents : 61 (*Fatima AMARIR, Sémia ANZAGH, Fatiha BACHA, Fabien BENEDIC, Mickaël CAMILLERI, Chantal COLIN, Philippe DOUCET, Renée KARCHER, Marie-France LE NAGARD, Georges MOTHRON, Xavier PERICAT, Naïma RAIB, Gilles SAVRY, Rita CHRQUI-MENGEOT, Antoine DE PINS, Basile FANIER, Josiane FISCHER, Romain JEHANIN, Thomas LAM, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Delphine MERIC, Sylvie MEYNARD, Lara PARRENIN, Benoît BOULDOIRES, Anne-Christine JAUFFRET, Sylvie MARIAUD, Yves REVILLON, Henri VINCENT, Manuel ALLAMELLOU, Stéphane COCHEPAIN, Agnès DELACROIX, Jean-Pierre GARNIER, Nadoi HADRI, Alice LE MOAL, Luc MERCIER, Rémi MUZEAU, Patrice PINARD, Alexis BACHELAY, Jean-Paul BOLUFER, Yahia BOUCHOUICHA, Caroline COBLENTZ, Amélie DELATTRE, Nadia FRONTIGNY, Nicole GOUETA, Samuel METIAS, Michel MOME, Yves PIQUE, Fatoumata SOW (arrivée à 18 h 20), Marie-Lise VALLEE, Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Marc HOURSON, Patrice LECLERC, Laurence LENOIR, Nadia MOUADDINE, Anne-Laure PEREZ, Délia TOUMI, Alain-Bernard BOULANGER, Christine LORIAUX, Mohamed MAAZOUZI, Pascal PELAIN.*)

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>092-219200367-20160411-D-2016-S04-004-<br>DE<br>Date de télétransmission : 20/04/2016<br>Date de réception préfecture : 20/04/2016 |
|---|

Nombre de membres représentés : 16 (Céline CHARAIX représentée par Sémia ANZAGH, Benoit CLAVEL représenté par Georges MOTHRON, Franck DEBEAUD représenté par Xavier PERICAT( à compter de 19 h 15), Khaled EL HADDAD représenté par Fatiha BACHA, Aurélie MERGY représentée par Naïma RAIB, Philippe METEZEAU représenté par Gilles SAVRY, Anne-Sophie VUILLEMIN représentée par Fatima AMARIR, Manuel AESCHLIMANN représenté par Lara PARENIN, Marie-Do AESCHLIMANN représentée par Sylvie MEYNARD, Julie CAZABAN représentée par Thomas LAM, Eric JUSTICE représenté par Antoine DE PINS, André MANCIPOZ représenté par Rita CHRQUI MENGEOT, Guillaume MARE représenté par Basile FANIER, Samia IDRI-BAYOL représentée par Manuel ALLAMELLOU, Evelyne LAUER représentée par Patrice PINARD, Rachid CHAKER représenté par Yves PIQUE)

Nombre de membres absents : 3 (Anne BOURDU, Leïla LEGHMARA, Sébastien PERROTEL)

Monsieur Thomas LAM a été désigné secrétaire de séance ;

## EXPOSÉ

Considérant que l'EPT est compétent en matière d'assainissement, service public industriel et commercial,

Considérant qu'il convient dès lors d'identifier les dépenses et recettes liées à ce service de manière distincte, au sein d'un budget annexe,

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5219-5 et L. 2224-1,

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>092-219200367-20160411-D-2016-S04-004-<br>DE<br>Date de télétransmission : 20/04/2016<br>Date de réception préfecture : 20/04/2016 |
|---|

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la nomenclature comptable M49,

Après en avoir débattu ;

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'un budget annexe assainissement établi selon les règles de la nomenclature comptable M49, retraçant l'ensemble des dépenses et recettes relatives à ce service.

Article 2 : DÉCIDE que les opérations inscrites à ce budget seront soumises à TVA et MANDATE en conséquence Madame le Présidente pour procéder aux démarches nécessaires auprès des services fiscaux.

Résultat des votes : adoptée à l'unanimité

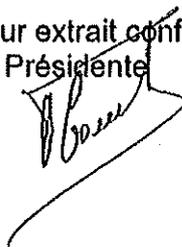
Pour : 77

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,  
La Présidente



LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982  
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT  
DE L'ÉTAT LE ... 20/04/2016  
PUBLIÉ LE ... 20/04/2016  
EXÉCUTOIRE LE 20/04/2016



Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20160411-D-2016-S04-004-  
DE  
Date de télétransmission : 20/04/2016  
Date de réception préfecture : 20/04/2016